



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°001 DU 02/01/2024

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations / Cohésion sociale, emploi et entreprises

- DDETSPP-CSEE-LCE-2024002-0001 - Arrêté du 2 janvier 2024 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code. (7 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques /

- DDFIP10 2024002-0001 - Arrêté du 2 janvier 2024 portant délégation de la responsable du service départemental des impôts fonciers de l'Aube. (2 pages)

Page 11

Préfecture de l'Aube / Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales / Service des collectivités locales

- DCL2-BCCL2023355-0001 - Arrêté interpréfectoral du 21 décembre 2023 portant transferts de compétences et adhésions et fusions de Conseils de la Politique de l'Eau. (13 pages)

Page 14

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

DDETSPP-CSEE-LCE-2024002-0001 - Arrêté du 2
janvier 2024 portant programmation des
évaluations de la qualité des établissements et
services sociaux et médico-sociaux relevant du c)
de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et
des familles pour les années 2024 à 2028,
conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204
du même code.



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations de l'Aube**

Arrêté n° DDETSPP-CSEE-LCE-2024002-0001

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du c) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**La préfète de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

ARRÊTE

Article premier : la programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au c) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

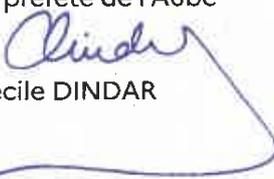
Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Article 4 : le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.
Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : le secrétaire général de la préfecture de l'Aube et le directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le **02 JAN, 2024**

La préfète de l'Aube


Cécile DINDAR

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le préfet de l'Aube

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre				
	3 ^{ème} trimestre	ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LEURS FAMILLES	10 000 554 5	CADA AATM AUBE	10 000 571 9
		ASSOCIATION SOCIALE ET SANITAIRE DE GESTION	10 000 565 1	CHRS LES CYTISES CADA ASSAGE	10 000 359 9 10 000 899 4
		ASSOCIATION AURORE	75 071 936 1	CHRS FOYER AUBOIS	10 000 346 6
	4 ^{ème} trimestre	ASSOCIATION COALLIA ASIMAT	75 082 584 6	CADA COALLIA	10 001 046 1
		ASS MANDATAIRE JUDICIAIRE 10-51	10 000 083 5	SERVICE MJPM ASIMAT	10 000 920 8
		UDAF	10 000 975 2	AT 10-51	10 000 922 4
			10 000 621 2	SERVICE MJPM UDAF	10 000 950 5

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre				
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre				

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre				
	3 ^{ème} trimestre				
	4 ^{ème} trimestre				

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre				
	3 ^{ème} trimestre	CROIX-ROUGE FRANÇAISE	75 072 133 4	CPH DE L'AUBE	10 001 127 9
	4 ^{ème} trimestre				

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Laborde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.couv.fr

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 ^{er} trimestre				
	2 ^{ème} trimestre				
	3 ^{ème} trimestre	ASSOCIATION CLAIRE AMITIÉ FRANCE	75 072 131 8	CHRS CLAIRE AMITIÉ FRANCE	10 000 234 4
	4 ^{ème} trimestre	CROIX-ROUGE FRANÇAISE PACT SOLIHA DE L'AUBE	75 072 133 4 10 000 637 8	CHRS NOUVEL OBJECTIF CHRS HORS LES MURS PACT	10 000 225 2 10 001 042 0

Direction départementale des finances
publiques

DDFIP10 2024002-0001 - Arrêté du 2 janvier 2024
portant délégation de la responsable du service
départemental des impôts fonciers de l'Aube.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES / SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS DE L'AUBE
17 BD DU 1^{ER} RAM
10000 TROYES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS DE L'AUBE**

La responsable du Service départemental des impôts fonciers de l'Aube

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité de la responsable soussignée,

- a) En matière de contentieux fiscal d'assiette portant sur les taxes foncières les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de montant indiquée dans le tableau ci-après et sans limitation de montant pour les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- b) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de montant indiquée dans le tableau ci-après ;
- c) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
JOURDHEUIL Stéphane	Inspecteur des finances publiques	30 000€

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) en matière de contentieux fiscal d'assiette portant sur les taxes foncières les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de montant indiquée dans le tableau ci-après ;



aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
ALIOUCHE Yazide	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DEON Emeric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
KERDILES Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
LAMI Anne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MOUGINOT Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
BEMBA BIYELA Léonce	Agente des finances publiques	2 000 €
BOUGHTIB Rajae	Agente des finances publiques	2 000 €
COUTURON Valérie	Agente des finances publiques	2 000 €
GAULE Nadège	Agente des finances publiques	2 000 €
KHAIATI Sami	Agent des finances publiques	2 000 €
LAUZANNE Yannick	Agent des finances publiques	2 000 €
PLACHEZ Olivier	Agent des finances publiques	2 000 €
SAVOY Julie	Agente des finances publiques	2 000 €

À Troyes, le 02 janvier 2024
La responsable du
service départemental des impôts fonciers de l'Aube

Séverine GUYOT
Inspectrice Principale des finances publiques

Préfecture de l'Aube

DCL2-BCCL2023355-0001 - Arrêté
interpréfectoral du 21 décembre 2023 portant
transferts de compétences et adhésions et
fusions de COnseils de la Politique de l'Eau.



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et des Collectivités Locales**

Arrêté interpréfectoral n° DCL2-BCCL2023355-0001 du 21 décembre 2023

**Syndicat mixte de l'eau,
de l'assainissement collectif,
de l'assainissement non collectif,
des milieux aquatiques et de la
démoustication (SDDEA)**

**Établissement public d'aménagement
et de gestion de l'eau (EPAGE)
sur le périmètre du bassin de la
Seine Supérieure Champenoise**

Transferts de compétences et adhésions

Fusions de COncils de la Politique de l'Eau (COPE) :

**de Premierfait
de la région de Montsuzain
des Sources de la Barbuise
de la Vallée de la Barbuise**

**de Villemaur-Pâlis
d'Aix-en-Othe**

**des Vallées de la Mogne, de la
Seine, de la Barse
de la région de Rouilly-Sacey
de Crésantignes**

La Préfète de l'Aube,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de l'Yonne,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les décrets du président de la République du 16 mars 2022 et du 30 mars 2022 nommant respectivement Monsieur Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Monsieur Henri Prévost, préfet de la Marne et Madame Cécile Dindar, préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 mars 2016 modifié portant création du syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), à compter du 1er juin 2016 ;

Vu les arrêtés interpréfectoraux n° DCDL-BCLI 201766-0001 du 7 mars 2017, n° DC3LP-BCLCBI-2017275-0001 du 2 octobre 2017, n° DC3LP-BCLCBI-201896-0003 du 6 avril 2018, n° DC3LP-BCLCBI-2018345-0001 du 11 décembre 2018, n° DCL2-BCCL-2019346-0001 du 12 décembre 2019, n° DCL2-BCCL2021046-0001 du 15 février 2021, n° DCL2-BCCL2021257-0001 du 14 septembre 2021 et n° DCL2-BCCL2021361-0001 du 27 décembre 2021 relatifs au périmètre dudit syndicat ;

Vu les arrêtés interpréfectoraux n° DC3LP-BCLCBI-2018285-0001 du 12 octobre 2018, n° DCL2-BCCL-2019298-0002 du 25 octobre 2019 et n° DCL2-BCCL2022362-0001 du 28 décembre 2022 portant modifications statutaires du syndicat précité, notamment ses articles 9.2 et 34 portant respectivement sur les conditions de fusion de COPE, d'adhésion et de transfert de compétence au syndicat ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DCL2-BCCL2020323-0001 du 18 novembre 2020 actant la transformation en EPAGE du SDDEA, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur le périmètre de la Seine Supérieure Champenoise ;

FUSIONS DE Conseils de la Politique de l'Eau (COPE) (article 9.2 des statuts du SDDEA)

Vu la délibération de l'assemblée générale du SDDEA N° AG20231109_15 du 9 novembre 2023 entérinant la fusion du COPE des Vallées de la Mogne, de la Seine, de la Barse, du COPE de la région de Rouilly-Sacey et du COPE de Crésantignes à compter du 1^{er} janvier 2024 sous le nom de **COPE des Vallées de la Mogne, de la Seine, de la Barse** ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du SDDEA N° AG20231109_17 du 9 novembre 2023 entérinant la fusion du COPE de Premierfait, du COPE de la région de Montsuzain, du COPE des Sources de la Barbuise et du COPE de la Vallée de la Barbuise, à compter du 1^{er} janvier 2024 sous le nom de **COPE de la Barbuise** ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du SDDEA N° AG20231109_18 du 9 novembre 2023 entérinant la fusion entre le COPE de Villemaur-Pâlis et la commune déléguée d'Aix-en-Othe, à compter du 1^{er} janvier 2024 sous le nom de **COPE d'Aix-Villemaur-Pâlis** ;

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES (article 34 des statuts du SDDEA)

- **compétence « eau potable », à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

Vu la délibération N° AG20230608_2 de l'assemblée générale du SDDEA du 8 juin 2023 acceptant d'exercer en lieu et place de la collectivité ayant décidé de transférer la compétence « eau potable » par délibération de son organe délibérant :

- | | | |
|---|-----------------|-----------------|
| ✓ | 8 décembre 2022 | Fontaine-Mâcon |
| ✓ | 15 avril 2023 | Pouy-sur-Vannes |

Vu la délibération N° AG20231109_14 de l'assemblée générale du SDDEA du 9 novembre 2023 acceptant d'exercer en lieu et place de la collectivité ayant décidé de transférer la compétence « eau potable » par délibération de son organe délibérant :

- ✓ 30 juin 2023 Chapelle-Vallon
- ✓ 3 juillet 2023 Aix-Villemaur-Pâlis pour la commune déléguée d'Aix-en-Othe

Vu la délibération N° BS20231121_3 du bureau syndical du SDDEA du 21 novembre 2023 acceptant d'exercer en lieu et place de la collectivité ayant décidé de transférer la compétence « eau potable » par délibération de son organe délibérant :

- ✓ 27 octobre 2023 Les Grandes-Chapelles

• **compétence « assainissement collectif »**, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Vu la délibération N° AG20230608_3 de l'assemblée générale du SDDEA du 8 juin 2023 acceptant d'exercer en lieu et place de la collectivité ayant décidé de transférer la compétence « assainissement collectif » par délibération de son organe délibérant :

- ✓ 8 avril 2023 Torcy-le-Grand

Vu la délibération N° BS20231212_2 du bureau syndical du SDDEA du 12 décembre 2023 acceptant d'exercer en lieu et place de la collectivité ayant décidé de transférer la compétence « assainissement collectif » par délibération de son organe délibérant :

- ✓ 30 novembre 2023 Aix-Villemaur-Pâlis

Vu les dispositions des articles 9-2 et 34 des statuts du SDDEA fixant les modalités des procédures de fusion de COPE et de transferts de compétences, actées par arrêté interpréfectoral ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de l'Aube,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Marne,

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Le **COPE des vallées de la Mogne, de la Seine, de la Barse**, le **COPE de la région de Rouilly-Sacey** et le **COPE de Crésantignes** fusionnent en **COPE des vallées de la Mogne, de la Seine, de la Barse**, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : Le **COPE de Premierfait**, le **COPE de la région de Montsuzain**, le **COPE des sources de la Barbuise** et le **COPE de la vallée de la Barbuise** fusionnent en **COPE de la Barbuise**, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : Le **COPE de Villemaur-Pâlis** et la commune déléguée **d'Aix-en-Othe** fusionnent en **COPE d'Aix-Villemaur-Pâlis**, à compter du 1^{er} janvier 2024.

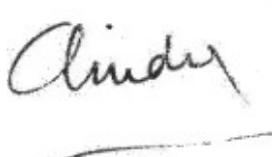
Article 4 : La liste des membres du syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) est remplacée par celle annexée au présent arrêté.

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture de l'Aube, le secrétaire général de la Préfecture de la Marne, la secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié :

- au président du syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la dépollution de l'Aube,
- à ses membres,

et dont une copie sera adressée pour information :

- à la directrice départementale des finances publiques de l'Aube,
- au directeur départemental des territoires de l'Aube,
- au receveur syndical du syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la dépollution de l'Aube,
- aux sous-préfets des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Nogent-sur-Seine.

Troyes,	Châlons-en-Champagne,	Auxerre,
	Le Secrétaire Général Raymond YEDDOU	Pour le Préfet, La Sous-préfète, Secrétaire générale
Cécile Dindar		 Pauline GIRARDOT

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette requête peut être formulée sur le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut également être exercé auprès de mes services. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de la réponse. Il est rappelé à cet égard, qu'en application de l'article R421-2 du code précité « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
AILLEVILLE					CC de la région de Bar-sur-Aube						
AIX-VILLEMAUR-PALIS	X	X	X Pour 1 commune : AIX-EN-OTHE.					AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	AIX-VILLEMAUR-PÂLIS	OUEST	
ALLIBAUDIERES	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	ALLIBAUDIERES-ORMES		NORD	
AMANCE	X		X		CC de Vendeuvre-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
ARCIS MAILLY RAMERUPT (CC d')					X Pour ses 39 communes membres						AUBE AVAL AUBE MEDIANE
ARCIS-SUR-AUBE	X	X			CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	ARCIS-SUR-AUBE	ARCIS-SUR-AUBE	NORD	
ARCONVILLE	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			ARCONVILLE BERGERES / URVILLE		SUD-EST	
ARGANÇON	X		X		CC de Vendeuvre-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
ARRELLES	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			ARELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN		SUD-OUEST	
ARREMBECOURT	X		X		CC des Lacs de Champagne			NORD DE LA VOIRE		EST	
ARRENTIERES	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			ARRENTIERES-ENGENTE (REGION DE LA FERME DES MEES au 01/01/2023)		EST	
ARSONVAL	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			ARSONVAL JAUCOURT		EST	
ARTHONNAY	X							CHANNES / ARTHONNAY		SUD-OUEST	
ASSENAY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
ASSENCIERES	X							BARBUISE		NORD	
AUBETERRE	CA TCM		CA TCM					BARBUISE		NORD	
AULNAY	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	QUATRE VALLEES		NORD	
AUXON	X		X					LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS		SUD-OUEST	
AVANT-LES-MARCILLY	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		NORD-OUEST	
AVANT-LES-RAMERUPT	X		X					COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL- LETTRE		EST	
AVIREY-LINGEY			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-OUEST	
AVON-LA-PEZE	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION D'AVON-LA-PEZE		NORD-OUEST	
AVREUIL	X		X					LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS		SUD-OUEST	
BAGNEUX-LA-FOSSE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR		SUD-OUEST	
BAILLY-LE-FRANC	X		X					NORD DE LA VOIRE		EST	
BALIGNICOURT	X		X		CC des Lacs de Champagne			QUATRE VALLEES		NORD	
BALNOT-LA-GRANGE	X		X		CC Chaourçois Val d'Armanche			BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE		SUD-OUEST	
BALNOT-SUR-LAIGNES					CC du Barséquanais en Champagne						
BAR-SUR-AUBE	X	X	X		CC de la région de Bar-sur-Aube			BAR-SUR-AUBE	BAR-SUR-AUBE	EST	
BAR-SUR-SEINE			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
BARBEREY-SAINT-SULPICE	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM			CA TCM	BARBEREY-SAINT-SULPICE	BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	OUEST	
BARBUISE	X		X		CC du Nogentais		X	LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT		NORD-OUEST	
BAROVILLE			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
BARSEQUANAIS EN CHAMPAGNE (CC du)					X Pour ses 53 communes membres						SEINE AMONT SEINE ET AFFLUENTS TROYENS
BAYEL	X	X	X		CC de la région de Bar-sur-Aube			BAYEL	BAYEL	EST	
BERCENAY-LE-HAYER	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN		NORD-OUEST	
BERGERES	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			BERGERES / URVILLE		SUD-EST	
BERNON			X							SUD-OUEST	
BERTIGNOLLES	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES		SUD-EST	
BERULLE			X							OUEST	
BESSY	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA FORET DE LA PERTHE		NORD	
BETIGNICOURT	X		X		CC des Lacs de Champagne			ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
BEUREY	X		X	CC de Vendeuvre-Soulaines				LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
BLAINCOURT-SUR-AUBE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
BLIGNICOURT	X		X					ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
BLIGNY			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					SUD-EST	
BORDES-AUMONT (les)	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
BOSSANCOURT	X		X		CC de Vendeuvre-Soulaines			TRANNES-BEAULIEU		EST	
BOUILLY	CA TCM	CA TCM	CA TCM					LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	BOUILLY/SOULIGNY	OUEST	
BOULAGES	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES- CHARNY-LE-BACHOT		NORD	
BOURANTON	CA TCM		CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
BOURDENAY	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN		NORD-OUEST	
BOURGUIGNONS	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			BOURGUIGNONS		SUD-EST	
BOUY-LUXEMBOURG	X							LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS		EST	
BOUY-SUR-ORVIN	X		X		CC du Nogentais			LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		NORD-OUEST	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			BAGNEUX-LA-FOSSE / BRAGELOGNE-BEAUVOIR		SUD-OUEST	
BRAUX	X		X		CC des Lacs de Champagne			ROSNAVY-L'HOPITAL		EST	
BREVIANDES	CA TCM		CA TCM					COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES		CENTRE	
BRENONNES	X		X	CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne				LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
BRIEL-SUR-BARSE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
BRIENNE-LA-VIEILLE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
BRIENNE-LE-CHATEAU	X				CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
BRILLECOURT	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
BUCEY-EN-OTHE	CA TCM		CA TCM					BUCEY-EN-OTHE		OUEST	
BUCHERES	CA TCM		CA TCM					BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY		CENTRE	
BUXEUIL	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	SUD-EST	
BUXIERES-SUR-ARCE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR- ARCE		SUD-EST	
CELLES-SUR-OURCE			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
CHACENAY	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES		SUD-EST	
CHAISE (Ia)	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
CHALETTE-SUR-VOIRE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
CHAMOY	X		X					CHAMOY / SAINT-PHAL		SUD-OUEST	
CHAMP-SUR-BARSE	X		X		CC de Vendeuve-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
CHAMPFLEURY	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	CHAMPFLEURY-SALON		NORD	
CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	X	X			CC de la région de Bar-sur-Aube			BERGERES / URVILLE CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	SUD-EST	
CHAMPIGNY-SUR-AUBE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			LA FORET DE LA PERTHE		NORD	
CHANNES	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			CHANNES / ARTHONNAY		SUD-OUEST	
CHAOURCE	X	X	X		CC Chaourçois Val d'Armance			LA REGION DE VANLAY	CHAOURCE	SUD-OUEST	
CHAOURÇOIS ET VAL D'ARMANCE (CC du)					X Pour 11 communes : BALNOT-LA-GRANGE, CHAOURCE, LANTAGES, LES LOGES-MARGUERON, MAISONS-LES-CHAOURCE, PARGUES, PRASLIN, SAINT-PHAL, VILLIERS-LE- BOIS, VILLIERS-SOUS-PRASLIN, VOUGREY						SEINE ET AFFLUENTS TROYENS
CHAPELLE-SAINT-LUC (Ia)	CA TCM		CA TCM					LA CHAPELLE-SAINT-LUC		OUEST	
CHAPELLE-VALLON	X	X	CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	CHAPELLE-VALLON			
CHAPPES	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	FOUCHERES ET DE CHAPPES	CENTRE	
CHARMONT-SOUS-BARBUISE	X		X					BARBUISE		NORD	
CHARMOY	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		NORD-OUEST	
CHARNY-LE-BACHOT	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES- CHARNY-LE-BACHOT		NORD	
CHASEREY	X		X					LANDION		SUD-OUEST	
CHATRES	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	CHATRES		NORD	
CHAUCHIGNY	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY- SAINTE-SYRE		NORD	
CHAUDREY	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
CHAUFFOUR-LES-BAILLY	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
CHAUMESNIL	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
CHAVANGES	X		X		CC des Lacs de Champagne			NORD DE LA VOIRE		EST	
CHENE (Ie)	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
CHENNEGY			X							OUEST	
CHERVEY	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			CHACENAY / CHERVEY / BERTIGNOLLES		SUD-EST	
CHESLEY	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
CHESSY-LES-PRES	X		X					OTHE-ARMANCE		SUD-OUEST	
CLEREY	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	LA HAUTE SEINE	CENTRE	
COCLOIS	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
COLOMBE-LA-FOSSE			X		CC de Vendeuve-Soulaines					EST	
COLOMBE-LE-SEC	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			REGION DE LA FERME DES MEES (au 01/01/2023)		EST	
CORMOST	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
COURCELLES-SUR-VOIRE	X		X		CC des Lacs de Champagne			NORD DE LA VOIRE		EST	
COURCEROY	X		X		CC du Nogentais		X	LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY		NORD-OUEST	
COURSAN-EN-OTHE	X		X					OTHE-ARMANCE		SUD-OUEST	
COURTAULT	X		X					OTHE-ARMANCE		SUD-OUEST	
COURTENOT	X				CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
COURTERANGES	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
COURTERON	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	SUD-EST	
COUSSEGREY	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
COUVIGNON	X				CC de la région de Bar-sur-Aube			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
CRANCEY	X		X		CC des Portes de Romilly-sur-Seine		X	PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE		NORD-OUEST	
CRENEY-PRES-TROYES	CA TCM		CA TCM					PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU		OUEST	
CRESANTIGNES	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		OUEST	
CRESPY-LE-NEUF	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
CROÛTES (les)	X		X					OTHE-ARMANCE		SUD-OUEST	
CUNFIN			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
CUSSANGY	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
DAMPIERRE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
DAVREY	X		X					OTHE-ARMANCE		SUD-OUEST	
DEPARTEMENT DE L'AUBE							X			AUBE	
DIENVILLE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
DIERREY-SAINT-JULIEN	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY- SAINT-JULIEN		OUEST	
DIERREY-SAINT-PIERRE	CA TCM		CA TCM					LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE, DIERREY- SAINT-JULIEN		OUEST	
DOLANCOURT	X		X		CC de Vendevre-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		EST	
DOMMARTIN-LE-COQ	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
DONNEMENT	X		X		CC des Lacs de Champagne			QUATRE VALLEES		NORD	
DOSCHES	X		X	CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
DOSNON	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			QUATRE VALLEES		NORD	
DROUPT-SAINT-BASLE	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA REGION DE SAINT-MESMIN		NORD	
DROUPT-SAINTE-MARIE	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA REGION DE SAINT-MESMIN		NORD	
EAX-PUISEAUX			X							OUEST	
EHEMINES	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			EHEMINES		NORD	
ECLANCE	X		X					TRANNES-BEAULIEU		EST	
EGUILLY-SOUS-BOIS	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE- CROISE		SUD-EST	
ENGENTE	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			ARRENTIERES-ENGENTE (REGION DE LA FERME DES MEES au 01/01/2023)		EST	
EPAGNE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
EPOTHEMONT	X		X					LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE		EST	
ERVY-LE-CHATEL			X							SUD-OUEST	
ESSOYES	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			ESSOYES	ESSOYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	SUD-EST	
ESTISSAC	CA TCM		CA TCM					ESTISSAC		OUEST	
ETOURVY	X		X					LANDION		SUD-OUEST	
ETRELLES-SUR-AUBE	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES- CHARNY-LE-BACHOT		NORD	
FAUX-VILLECERF	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			PLATEAU DE LA CRAISE		NORD-OUEST	
FAY-LES-MARCILLY	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		NORD-OUEST	
FAYS-LA-CHAPELLE	CA TCM		CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
FERREUX-QUINCEY	X		X		CC du Nogentais			LA VALLEE DE L'ARDUSSON		NORD-OUEST	
FEUGES	CA TCM		CA TCM					FEUGES		NORD	
FONTAINE			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
FONTAINE-LES-GRES	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	FONTAINE-LES-GRES		NORD	
FONTAINE-MACON	X		X		CC du Nogentais			FONTAINE-MACON		NORD-OUEST	
FONTENAY-DE-BOSSERY	X		X		CC du Nogentais			FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY		NORD-OUEST	
FONTETTE	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			FONTETTE / VERPILLIERES		SUD-EST	
FONTVANNES	CA TCM		CA TCM					FONTVANNES		OUEST	
FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE (CC)				X Pour 6 communes : BREVONNES, DOSCHES, PINEY, POUGY, ROUILLY-SACEY, VAL- D'AUZON						AUBE MEDIANE	
FOSSE-CORDUAN (la)	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA VALLEE DE L'ARDUSSON		NORD-OUEST	
FOUCHERES	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	FOUCHERES ET DE CHAPPES	CENTRE	
FRALIGNES	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
FRAVAUX	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
FRESNAY	X		X					TRANNES-BEAULIEU		EST	
FRESNOY-LE-CHATEAU	CA TCM	CA TCM	CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	LA HAUTE SEINE	CENTRE	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
FULIGNY	X		X					TRANNES-BEAULIEU		EST	
GELANNES	X		X		CC des Portes de Romilly-sur-Seine		X	COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES		NORD-OUEST	
GERAUDOT	X							VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
GOURGANÇON	X							VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE		NORD	
GRANDES-CHAPELLES (les)	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	GRANDES-CHAPELLES		NORD	
GRANDVILLE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			QUATRE VALLEES		NORD	
GRANGES (les)	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
GUMERY	X		X		CC du Nogentais			FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY		NORD-OUEST	
GYE-SUR-SEINE	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	SUD-EST	
HAMPIGNY	X		X					LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE		EST	
HERBISSE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSE		NORD	
ISLE-AUBIGNY	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
ISLE-AUMONT	CA TCM		CA TCM	CA TCM				BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY		CENTRE	
JASSEINES	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	QUATRE VALLEES		NORD	
JAUCOURT	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			ARSONVAL JAUCOURT		EST	
JAVERNANT	CA TCM		CA TCM					JAVERNANT		OUEST	
JESSAINS	X		X		CC de Vendevre-Soulaines			TRANNES-BEAULIEU		EST	
JEUGNY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
JONCREUIL	X		X					NORD DE LA VOIRE		EST	
JULLY-SUR-SARCE					CC du Barséquanais en Champagne						
JUVANCOURT			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					SUD-EST	
JUVANZE	X		X		CC des Lacs de Champagne			TRANNES-BEAULIEU		EST	
JUZANVIGNY	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
LACS DE CHAMPAGNE (CC des)					X Pour 31 de ses 43 communes membres : ARREMBECOURT, AULNAY, BALIGNICOURT, BETIGNICOURT, BLAINCOURT-SUR-AUBE, BRAUX, BRIENNE-LA-VIEILLE, BRIENNE-LE- CHATEAU, CHALETTE-SUR-VOIRE, CHAVANGES, COURCELLES-SUR- VOIRE, DIENVILLE, DONNEMENT, EPAGNE, JASSEINES, JUVANZE, LESMONT, MAGNICOURT, MATHAUX, MOLINS-SUR-AUBE, MONTMORENCY- BEAUFORT, PARS-LES-CHAVANGES, PEL-ET-DER, PRECY-NOTRE-DAME, PRECY-SAINT-MARTIN, RADONVILLIERS, ROSNAY-L'HOPITAL, SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE, SAINT- LEGER-SOUS-MARGERIE, UNIENVILLE, YEVRES-LE-PETIT					AUBE MEDIANE	
LAGESSE	X							LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
LAINES-AUX-BOIS	CA TCM		CA TCM					LAINES-AUX-BOIS		OUEST	
LANDREVILLE	X	X			CC du Barséquanais en Champagne			LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	ESSOYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	SUD-EST	
LANTAGES	X		X		CC Chaourçois Val d'Armanche			LA VALLEE DE LA MARVE		SUD-OUEST	
LASSICOURT	X		X					ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
LAUBRESSEL	CA TCM		CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
LAVAU	CA TCM	CA TCM (La Valotte)	CA TCM	CA TCM			CA TCM	SAINTE-MAURE / LAVAU PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU	SAINTE-MAURE / LAVAU	NORD OUEST	
LENTILLES	X		X					NORD DE LA VOIRE		EST	
LESMONT	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
LEVIGNY	X		X					TRANNES-BEAULIEU		EST	
LHUÏTRE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			QUATRE VALLEES		NORD	
LIGNIERES			X							SUD-OUEST	
LIGNOL-LE-CHATEAU					CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
LIREY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
LOCHES-SUR-OURCE	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			LOCHES-SUR-OURCE / LANDREVILLE	ESSOYES / LANDREVILLE / LOCHES-SUR-OURCE	SUD-EST	
LOGE-AUX-CHEVRES (la)	X		X		CC de Vendevre-Soulaines			LA REGION DE VENDEVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
LOGE-POMBLIN (la)	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
LOGES-MARGUERON (les)	X		X		CC Chaourçois Val d'Armanche			LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
LONGCHAMP-SUR-AUJON			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
LONGEVILLE-SUR-MOGNE	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
LONGPRE-LE-SEC			X		CC de Vendevre-Soulaines					SUD-EST	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
LONGSOLS	X		X				X	LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS		EST	
LONGUEVILLE-SUR-AUBE	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LONGUEVILLE-ETRELLES-SUR-AUBE-BOULAGES-CHARNY-LE-BACHOT		NORD	
LOUPTIERE-THENARD (la)	X		X		CC du Nogentais			LA LOUPTIERE-THENARD		NORD-OUEST	
LUSIGNY-SUR-BARSE	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	LUSIGNY-SUR-BARSE	CENTRE	
LUYERES	X		X					BARBUISE		NORD	
MACEY	CA TCM		CA TCM					LA REGION DE MACEY		OUEST	
MACHY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MAGNANT	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
MAGNICOURT	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
MAGNY-FOUCHARD	X		X		CC de Vendeuve-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
MAILLY-LE-CAMP			X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt					NORD	
MAISON-DES-CHAMPS	X		X		CC de Vendeuve-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
MAISONS-LES-CHAOURCE	X		X		CC Chaourçois Val d'Armanche			BALNOT-LA-GRANGE / MAISONS-LES-CHAOURCE		SUD-OUEST	
MAISONS-LES-SOULAINES	X		X					MAISONS-LES-SOULAINES (REGION DE LA FERME DES MEEES au 01/01/2023)		EST	
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	X	X	X		CC des Portes de Romilly-sur-Seine		X	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE		NORD-OUEST	
MAIZIERES-LES-BRIENNE	X		X					LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE		EST	
MARAYE-EN-OTHE			X							OUEST	
MARCILLY-LE-HAYER	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			MARCILLY-LE-HAYER		NORD-OUEST	
MARIGNY-LE-CHATEL	X	X	X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	NORD-OUEST	
MARNAY-SUR-SEINE	X		X		CC du Nogentais		X	PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE		NORD-OUEST	
MAROLLES-LES-BAILLY	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	X		X					MAROLLES-SOUS-LIGNIERES		SUD-OUEST	
MATHAUX	X		X		CC des Lacs de Champagne			LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
MAUPAS	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MERGEY	CA TCM		CA TCM	CA TCM			CA TCM	LA REGION DE MERGEY		NORD	
MERLOT (le)	X	X	X		CC du Nogentais		X	MERLOT	MERLOT	NORD-OUEST	
MERREY-SUR-ARCE			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
MERY-SUR-SEINE	X	X	CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	MERY-SUR-SEINE	MERY-SUR-SEINE	NORD	
MESGRIGNY	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA REGION DE SAINT-MESMIN		NORD	
MESNIL-LA-COMTESSE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			BARBUISE		NORD	
MESNIL-LETTRE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			COMMUNES D'AVANT-LES-RAMERUPT ET MESNIL-LETTRE		EST	
MESNIL-SAINT-LOUP	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			MESNIL-SAINT-LOUP		OUEST	
MESNIL-SAINT-PERE	CA TCM	CA TCM	CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	MESNIL-SAINT-PERE	CENTRE	
MESNIL-SELLIERES	X							VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MESSON	CA TCM		CA TCM					MESSON		OUEST	
METZ-ROBERT	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
MEURVILLE	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube		X	LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
MOLINS-SUR-AUBE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
MONTAULIN	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	LA HAUTE SEINE	CENTRE	
MONTCEAUX-LES-VAUDES	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MONTFEY			X							SUD-OUEST	
MONTGUEUX	CA TCM	CA TCM	CA TCM					LA REGION DE MACEY	MONTGUEUX	OUEST	
MONTIER-EN-L'ISLE			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
MONTIERAMEY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MONTIGNY-LES-MONTS	X		X					LA REGION DE MONTIGNY-LES-MONTS		SUD-OUEST	
MONTMARTIN-LE-HAUT	X		X		CC de Vendeuve-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
MONTMORENCY-BEAUFORT	X		X		CC des Lacs de Champagne			NORD DE LA VOIRE		EST	
MONTPOTHIER	X	X	X		CC du Nogentais			LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	NORD-OUEST	
MONTREUIL-SUR-BARSE	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
MONTSUZAIN	CA TCM		CA TCM					BARBUISE		NORD	
MOREMBERT	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
MORVILLIERS	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
MOTTE-TILLY (la)	X		X		CC du Nogentais		X	LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY ET DE COURCEROY		NORD-OUEST	
MOUSSEY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY		CENTRE	
MUSSY-SUR-SEINE			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
NEUVILLE-SUR-SEINE	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	LA REGION DE GYE-SUR-SEINE	SUD-EST	
NEUVILLE-SUR-VANNE	X	X	X					NEUVILLE-SUR-VANNE	NEUVILLE-SUR-VANNE	OUEST	
NOE-LES-MALLETS	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			NOE-LES-MALLETS		SUD-EST	
NOES-PRES-TROYES (les)	CA TCM		CA TCM					NOES-PRES-TROYES (des)		OUEST	
NOGENT-EN-OTHE			X							OUEST	
NOGENT-SUR-AUBE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
NOGENT-SUR-SEINE			X		CC du Nogentais		X			NORD-OUEST	
NOGENTAIS (CC du)					X Pour ses 23 communes membres						SEINE AVAL
NOZAY	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			BARBUISE		NORD	
ONJON	X							LA REGION DE ONJON / BOUY-LUXEMBOURG ET LONGSOLS		EST	
ORIGNY-LE-SEC	X	X	X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			ORIGNY-LE-SEC	ORIGNY-LE-SEC	NORD	
ORMES	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	ALLIBAUDIERES-ORMES		NORD	
ORTILLON	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			ORVILLIERS-SAINT-JULIEN		NORD	
ORVIN ET L'ARDUSSON (CC de l')					X Pour ses 25 communes membres						SEINE AVAL
OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			OSSEY-LES-TROIS-MAISONS		NORD-OUEST	
PAISY-COSDON			X							OUEST	
PARGUES	X		X		CC Chaourçois Val d'Armance			LA VALLEE DE LA MARVE		SUD-OUEST	
PARS-LES-CHAVANGES	X		X		CC des Lacs de Champagne			NORD DE LA VOIRE		EST	
PARS-LES-ROMILLY	X	X	X		CC des Portes de Romilly-sur-Seine			COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY ET GELANNES	PARS-LES-ROMILLY	NORD-OUEST	
PAVILLON-SAINTE-JULIE (le)	CA TCM		CA TCM					PAVILLON-SAINTE-JULIE (du)			
PAYNS	CA TCM		CA TCM	CA TCM			CA TCM	SAINT-LYE-PAYNS		NORD	
PEL-ET-DER	X		X		CC des Lacs de Champagne			LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
PERIGNY-LA-ROSE	X		X		CC du Nogentais		X	LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT		NORD-OUEST	
PERTHES-LES-BRIENNE	X		X					ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
PETIT-MESNIL	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
PINEY	X	X	X	CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne				LA REGION DE PINEY-LESMONT	PINEY	EST	
PLAINES-SAINT-LANGE			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
PLANCY-L'ABBAYE	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA FORET DE LA PERTHE		NORD	
PLANTY			X							OUEST	
PLESSIS-BARBUISE			X		CC du Nogentais					NORD-OUEST	
POIVRES			X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt					NORD	
POLIGNY	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
POLISOT	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			POLISY / POLISOT	POLISY / POLISOT	SUD-EST	
POLISY	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			POLISY / POLISOT	POLISY / POLISOT	SUD-EST	
PONT-SAINTE-MARIE	CA TCM		CA TCM					PONT SAINTE MARIE / CRENEY / LAVAU		OUEST	
PONT-SUR-SEINE	X				CC du Nogentais		X	PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE		NORD-OUEST	
PORTES DE ROMILLY SUR SEINE (CC des)					X Pour ses 6 communes membres		X Pour ses 6 communes			NORD-OUEST	SEINE AVAL
POUAN-LES-VALLEES	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	LA FORET DE LA PERTHE		NORD	
POUGY	X		X	CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne				LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
POUY-SUR-VANNES	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			POUY-SUR-VANNES		NORD-OUEST	
PRASLIN	X		X		CC Chaourçois Val d'Armance			LA VALLEE DE LA MARVE		SUD-OUEST	
PRECY-NOTRE-DAME	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
PRECY-SAINT-MARTIN	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
PREMIERFAIT	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	BARBUISE		NORD	
PROVERVILLE			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
PRUGNY	CA TCM		CA TCM					RIVIERE-DE-CORPS (la)		OUEST	
PRUNAY-BELLEVILLE	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			PLATEAU DE LA CRAISE		NORD-OUEST	
PRUSY	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST	
PUITS-ET-NUISEMENT	X	X	X		CC de Vendevre-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	PUITS-ET-NUISEMENT	SUD-EST	
QUINCEROT	X							LANDION		SUD-OUEST	
RACINES	X		X					OTHE-ARMANCE		SUD-OUEST	
RADONVILLIERS	X	X	X		CC des Lacs de Champagne			LA REGION DE PINEY-LESMONT	RADONVILLIERS	EST	
RAMERUPT	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
RANCES	X		X					NORD DE LA VOIRE		EST	
REGION DE BAR-SUR-AUBE (CC de la)					X Pour ses 27 communes membres						AUBE BAROISE
RHEGES	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA FORET DE LA PERTHE		NORD	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
RICEYS (les)			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
RIGNY-LA-NONNEUSE	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION D'AVON-LA-PEZE		NORD-OUEST	
RIGNY-LE-FERRON			X							OUEST	
RILLY-SAINTE-SYRE	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE		NORD	
RIVIERE-DE-CORPS (la)	CA TCM		CA TCM					RONCENAY		OUEST	
ROMILLY-SUR-SEINE			X		CC des Portes de Romilly-sur-Seine		CC des Portes de Romilly-sur-Seine			NORD-OUEST	
RONCENAY	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
ROSIERES-PRES-TROYES	CA TCM		CA TCM					COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES		CENTRE	
ROSNAY-L'HÔPITAL	X	X	X		CC des Lacs de Champagne			ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
ROTHIERE (la)	X		X					LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
ROUILLY-SACEY	X			CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
ROUILLY-SAINT-LOUP	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM				ROUILLY-SAINT-LOUP	LA HAUTE SEINE	CENTRE	
ROUVRES-LES-VIGNES			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
RUMILLY-LES-VAUDES	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
RUVIGNY	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	LA HAUTE SEINE	CENTRE	
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	CA TCM		CA TCM					SAINT-ANDRE-LES-VERGERS		OUEST	
SAINT-AUBIN	X				CC du Nogentais			LA VALLEE DE L'ARDUSSON		NORD-OUEST	
SAINT-BENOIST-SUR-VANNE			X							OUEST	
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	CA TCM		CA TCM	CA TCM			CA TCM	LA REGION DE MERGEY		NORD	
SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	X		X					ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			BARBUISE		NORD	
SAINT-FLAVY	X	X	X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	NORD-OUEST	
SAINT-GERMAIN	CA TCM		CA TCM					SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE		OUEST	
SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	X		X		CC des Portes de Romilly-sur-Seine		CC des Portes de Romilly-sur-Seine	PONT SUR SEINE, CRANCEY, MARNAY-SUR-SEINE, SAINT-HILAIRE		NORD-OUEST	
SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	CA TCM		CA TCM					COMMUNES DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS / ROSIERES-PRES-TROYES / BREVIANDES		CENTRE	
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	CA TCM		CA TCM					SAINT-LEGER-PRES-TROYES		CENTRE	
SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	X		X		CC des Lacs de Champagne		X	LA REGION DE BRIENNE-LE-CHATEAU		EST	
SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	X		X		CC des Lacs de Champagne			QUATRE VALLEES		NORD	
SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA VALLEE DE L'ARDUSSON		NORD-OUEST	
SAINT-LUPIEN	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			SAINT-LUPIEN		NORD-OUEST	
SAINT-LYE	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM			CA TCM	LA REGION DE MACEY SAINT-LYE-PAYNS	BARBEREY-SAINT-SULPICE - SAINT-LYE	OUEST NORD	
SAINT-MARDS-EN-OTHE			X							OUEST	
SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAVY	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA VALLEE DE L'ARDUSSON		NORD-OUEST	
SAINT-MESMIN	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA REGION DE SAINT-MESMIN		NORD	
SAINT-NABORD-SUR-AUBE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE			X		CC du Nogentais		X			NORD-OUEST	
SAINT-OULPH			CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube				
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	CA TCM		CA TCM	CA TCM				COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF		OUEST	
SAINT-PARRES-LES-VAUDES	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	VAUDOIS	CENTRE	
SAINT-PHAL	X		X		CC Chaourçois Val d'Armanche			CHAMOY / SAINT-PHAL		SUD-OUEST	
SAINT-POUANGE	CA TCM		CA TCM					SAINT-GERMAIN / SAINT-POUANGE		OUEST	
SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			BARBUISE		NORD	
SAINT-THIBAULT	CA TCM		CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
SAINT-USAGE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			FONTETTE / VERPILLIERES		SUD-EST	
SAINTE-MAURE	CA TCM	CA TCM	CA TCM	CA TCM			CA TCM	SAINTE-MAURE / LAVAU	SAINTE-MAURE / LAVAU	NORD	
SAINTE-SAVINE	CA TCM		CA TCM					SAINTE-SAVINE			
SALON	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	CHAMPFLEURY-SALON		NORD	
SAULCY			X							EST	
SAULSOTTE (la)	X	X	X		CC du Nogentais		X	LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	NORD-OUEST	
SAVIERES	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	COMMUNES DE SAVIERES, CHAUCHIGNY ET RILLY-SAINTE-SYRE		NORD	
SEINE ET AUBE (CC)			X Pour ses 25 communes membres		X Pour ses 25 communes membres		X			NORD	AUBE AVAL SEINE AVAL
SEMOINE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE		NORD	

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN	
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort					
SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS (CC de)					X Pour 46 communes : ALLEMANCHE-LAUNAY-SOYER, ALLEMANT, ANGLURE, BAGNEUX, BARBONNE-FAYEL, BAUDEMONT, BETHON, BOUCHY-SAINT-GENEST, BROUSSY-LE-PETIT, BROYES, CHANTEMERLE, CHATILLON-SUR- MORIN, CHICHEY, CLESLES, CONFLANS-SUR-SEINE, COURCEMAIN, ESCLAVOLLES-LUREY, FONTAINE- DENIS-NUISY, GAYE, GRANGES-SUR- AUBE, LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE, LA CHAPELLE-LASSON, LA FORESTIERE, LE MEIX-SAINT-EPOING, LES ESSARTS- LE-VICOMTE, LINTHELLES, LINTHES, MARCILLY-SUR-SEINE, MARSANGIS, MONTGENOST, NESLE-LA-REPOSTE, PEAS, POTANGIS, QUEUDES, SAINT- JUST-SAUVAGE, SAINT-LOUP, SAINT- QUENTIN-LE-VERGER, SAINT-REMY- SOUS-BROYES, SAINT-SATURNIN, SARON-SUR-AUBE, SAUDOY, SEZANNE, VILLENEUVE-SAINT-VISTRE ET VILLEVOTTE, VILLIERS-AUX- CORNEILLES, VINDEY, VOUARCES		X Pour 20 communes : ALLEMANCHE-LAUNAY- SOYER, ANGLURE, BAGNEUX, BAUDEMONT, CLESLES, CONFLANS-SUR-SEINE, COURCEMAIN, ESCLAVOLLES-LUREY, GRANGES-SUR-AUBE, LA CELLE-SOUS- CHANTEMERLE, LA CHAPELLE-LASSON, MARCILLY-SUR-SEINE, MARSANGIS, POTANGIS, SAINT-JUST-SAUVAGE, SAINT-QUENTIN-LE- VERGER, SAINT- SATURNIN, SARON-SUR- AUBE, VILLIERS-AUX- CORNEILLES, VOUARCES				NORD-OUEST	AUBE AVAL SEINE AVAL
SOLIGNY-LES-ETANGS	X		X		CC du Nogentais			LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS		NORD-OUEST		
SOMMEVAL	CA TCM		CA TCM					SOMMEVAL				
SOULAINES-DHUYS	X	X	X					SOULAINES-DHUYS	SOULAINES-DHUYS	EST		
SOULIGNY	CA TCM	CA TCM	CA TCM					LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY	BOUILLY/SOULIGNY	OUEST		
SPOY	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube		X	LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST		
THENNELIERES	CA TCM		CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE		
THIEFFRAIN	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST		
THIL			X							EST		
THORS			X							EST		
TORCY-LE-GRAND	X	X			CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES	TORCY-LE-GRAND	NORD		
TORCY-LE-PETIT	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD		
TORVILLIERS	CA TCM		CA TCM					TORVILLIERS		OUEST		
TRAINEL					CC du Nogentais							
TRANCAULT	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN		NORD-OUEST		
TRANNES	X		X		CC de Vendevre-Soulaines			TRANNES-BEAULIEU		EST		
TRICHEY	X							LANDION		SUD-OUEST		
TROUANS	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			QUATRE VALLEES		NORD		
TROYES	CA TCM		CA TCM					TROYES		TROYES		
TROYES-CHAMPAGNE-METROPOLE (CA)	Pour ses 81 communes	X Pour 14 de ses 81 communes : BARBEREY-SAINT-SULPICE, BOUILLY, CLEREY, FRESNOY-LE-CHATEAU, LAVAU-LA-VALOTTE, LUSIGNY-SUR-BARSE, MESNIL-SAINT-PERE, MONTAULIN, MONTGUEUX, RUVIGNY, ROUILLY-SAINT-LOUP, SAINTE-MAURE, SAINT-LYE, SOULIGNY	X Pour ses 81 communes membres	X Pour 35 de ses 81 communes : ASSENAY, BARBEREY-SAINT-SULPICE, CLEREY, CORMOST, COURTERANGES, CRESANTIGNES, ISLE-AUMONT, JEUIGNY, LA VENDUE-MIGNOT, LAVAU, LES BORDES-AUMONT, LIREY, LONGEVILLE-SUR-MOGNE, LUSIGNY-SUR-BARSE, MACHY, MAUPAS, MERGEY, MONTAULIN, MONTCEAUX-LES-VAUDES, MONTIERAMEY, MONTREUIL-SUR-BARSE, MOUSSEY, PAYNS, RONCENAY, ROUILLY-SAINT-LOUP, RUVIGNY, SAINT-BENOIT-SUR-SEINE, SAINTE-MAURE, SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL, SAINT-LYE, SAINT-PARRES-AUX-TERTRES, VILLACERF, VILLEMEREUIL, VILLY-LE-BOIS, VILLY-LE-MARECHAL		X Pour 8 de ses 81 communes : BARBEREY-SAINT-SULPICE, LAVAU, MERGEY, PAYNS, SAINT-BENOIT-SUR-SEINE, SAINTE-MAURE, SAINT-LYE, VILLACERF.		(voir à la commune)	(voir à la commune)	CENTRE NORD OUEST TROYES	SEINE AVAL SEINE ET AFFLUENTS TROYES	
TURGY	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST		
UNIENVILLE	X		X		CC des Lacs de Champagne			TRANNES-BEAULIEU		EST		
URVILLE	X		X		CC de la région de Bar-sur-Aube			BERGERES / URVILLE URVILLE		SUD-EST		
VAILLY	CA TCM		CA TCM					VAILLY		NORD		
VAL-D'AUZON	X		X		CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne			LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST		
VALLANT-SAINT-GEORGES	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA REGION DE SAINT-MESMIN		NORD		
VALLETIGNY	X		X					LA REGION DE MAIZIERES-LES-BRIENNE		EST		
VALLIERES	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST		
VANLAY	X		X					LA REGION DE VANLAY		SUD-OUEST		
VAUCHASSIS	CA TCM		CA TCM					VAUCHASSIS		OUEST		
VAUCHONVILLIERS	X		X		CC de Vendevre-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST		
VAUCOGNE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD		

ANNEXE 1 : liste des membres du syndicat mixte ouvert SDDEA – EPAGE Seine Supérieure Champenoise



MEMBRES	COMPETENCE 1 Eau Potable	COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	COMPETENCE 3 Assainissement Non Collectif	COMPETENCE 4 GEMAPI		COMPETENCE 5 Démoustication		COPE COMPETENCE 1 Eau Potable	COPE COMPETENCE 2 Assainissement Collectif	TERRITOIRE	BASSIN
				en représentation-substitution	transférée	5.1 Lutte anti- vectorielle	5.2 Démoustication dite de confort				
VAUDES	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE	VAUDOIS	CENTRE	
VAUPOISSON	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
VENDEUVRE – SOULAINES (CC de)				X Pour 1 de ses 38 communes : BEUREY	X Pour 17 de ses 38 communes : AMANCE, ARGANÇON, BOSSANCOURT, CHAMP-SUR-BARSE, COLOMBE-LA-FOSSE, DOLANCOURT, JESSAINS, LA LOGE-AUX-CHEVRES, LA VILLENEUVE-AU-CHENE, LONGPRE-LE- SEC, MAGNY-FOUCHARD, MAISON- DES-CHAMPS, MONTMARTIN-LE- HAUT, PUIITS-ET-NUISEMENT, TRANNES, VAUCHONVILLIERS, VENDEUVRE-SUR-BARSE					AUBE BAROISE AUBE MEDIANE SEINE ET AFFLUENTS TROYENS	
VENDEUVRE-SUR-BARSE	X	X	X		CC de Vendeuve-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION	VENDEUVRE-SUR-BARSE	SUD-EST	
VENDUE-MIGNOT (Ia)	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VERNONVILLIERS	X		X					TRANNES-BEAULIEU		EST	
VERPILLIERES-SUR-OURCE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			FONTETTE / VERPILLIERES		SUD-EST	
VERRICOURT	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	LA REGION DE PINEY-LESMONT		EST	
VERRIERES	CA TCM		CA TCM					VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VIAPRES-LE-PETIT	X		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube		CC Seine et Aube	LA FORET DE LA PERTHE		NORD	
VILLACERF	CA TCM		CA TCM	CA TCM			CA TCM	LA REGION DE MERGEY		NORD	
VILLADIN	X		X		CC de l'Orvin et de l'Ardusson			PLATEAU DE LA CRAISE		NORD-OUEST	
VILLE-AUX-BOIS (Ia)			X							EST	
VILLE-SOUS-LA-FERTE			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					SUD-EST	
VILLE-SUR-ARCE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			COMMUNES DE BUXIERES-SUR-ARCE ET VILLE-SUR-ARCE		SUD-EST	
VILLE-SUR-TERRE			X							EST	
VILLECHETIF	CA TCM		CA TCM					COMMUNES DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES ET VILLECHETIF		OUEST	
VILLELOUP	CA TCM		CA TCM					VILLELOUP		NORD	
VILLEMEREUIL	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VILLEMOIRON-EN-OTHE			X							OUEST	
VILLEMORIEU			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
VILLEMUYENNE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VILLENAUXE-LA-GRANDE	X	X	X		CC du Nogentais			VILLENAUXE-LA-GRANDE	VILLENAUXE-LA-GRANDE	NORD-OUEST	
VILLENEUVE-AU-CHATELOT (Ia)	X		X		CC du Nogentais		X	LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT		NORD-OUEST	
VILLENEUVE-AU-CHEMIN	X		X					CORVEES		SUD-OUEST	
VILLENEUVE-AU-CHENE (Ia)	X		X		CC de Vendeuve-Soulaines			LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION		SUD-EST	
VILLERET	X		X					NORD DE LA VOIRE		EST	
VILLERY	CA TCM		CA TCM					LA REGION DE BOUILLY/VILLERY/SOULIGNY		OUEST	
VILLETTE-SUR-AUBE	X				CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			LA FORET DE LA PERTHE		NORD	
VILLIERS-HERBISSE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	VALLEES DE LA MAURIENNE ET DE L'HERBISSONNE		NORD	
VILLIERS-LE-BOIS	X		X		CC Chaourçois Val d'Armance			LANDION		SUD-OUEST	
VILLIERS-SOUS-PRASLIN	X		X		CC Chaourçois Val d'Armance			ARELLES / VILLIERS-SOUS-PRASLIN		SUD-OUEST	
VILLY-EN-TRODES	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VILLY-LE-BOIS	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VILLY-LE-MARECHAL	CA TCM		CA TCM	CA TCM				VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE		CENTRE	
VINETS	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt		X	QUATRE VALLEES		NORD	
VIREY-SOUS-BAR	X	X	X		CC du Barséquanais en Champagne			VIREY-SOUS-BAR	VIREY-SOUS-BAR	SUD-EST	
VITRY-LE-CROISE	X		X		CC du Barséquanais en Champagne			LA REGION D'EGUILLY-SOUS-BOIS / VITRY-LE-CROISE		SUD-EST	
VIVIERS-SUR-ARTAUT			X		CC du Barséquanais en Champagne					SUD-EST	
VOIGNY			X		CC de la région de Bar-sur-Aube					EST	
VOSNON	X		X					CORVEES		SUD-OUEST	
VOUE	X		X		CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt			BARBUISE		NORD	
VOUGREY	X		X		CC Chaourçois Val d'Armance			LA VALLEE DE LA MARVE		SUD-OUEST	
VULAINES			X							OUEST	
YEVRES-LE-PETIT	X		X		CC des Lacs de Champagne			ROSNAY-L'HOPITAL		EST	
YONNE NORD (CC de)					X Pour 1 commune : PERCENEIGE						SEINE AVAL